



Assemblée générale

Distr. générale
30 juillet 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session
Point 18 b) de l'ordre du jour provisoire
Développement durable

Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Établi en application de la résolution 74/217 de l'Assemblée générale, le présent rapport fait le point sur les progrès accomplis par les petits États insulaires en développement et les difficultés qu'ils ont continué de rencontrer dans la mise en œuvre des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) au cours de la période allant d'août 2019 à juillet 2020. Il comporte également une synthèse des réponses communiquées par les États Membres, les entités des Nations Unies et les autres partenaires internationaux de développement au questionnaire adressé par le Secrétariat concernant les mesures prises au cours de la période, ainsi que des informations actualisées sur l'exécution des mandats élargis prescrits par l'Assemblée générale. Compte tenu de l'actuelle pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), une section est consacrée à la COVID-19 et aux petits États insulaires en développement.



I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application du paragraphe 19 de la résolution 74/217 de l'Assemblée générale et du paragraphe 36 de sa résolution 73/228. Les entités des Nations Unies, notamment les commissions régionales, les organisations intergouvernementales régionales de petits États insulaires en développement, les grands groupes et les États Membres ont été consultés dans le cadre de son élaboration. Au total, 25 réponses¹ au questionnaire adressé par le Secrétariat ont été reçues, dont 10 émanant d'États membres, 12 d'entités des Nations Unies et 3 d'organisations internationales. Compte tenu de la limite imposée au nombre de mots, ces réponses sont présentées sous forme de résumé. Le texte intégral des réponses et des contributions reçues est disponible (en anglais) à l'adresse suivante : <https://sidsnetwork.org/>.

2. Outre l'introduction et la conclusion, le présent rapport se compose de trois sections. La section II comporte des informations sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa), communiquées en réponse au questionnaire adressé par le Secrétariat, la section III fait le point sur l'exécution des mandats élargis prescrits par l'Assemblée générale et les mesures prises par le Secrétaire général à cet égard, et la section IV traite de la maladie à coronavirus (COVID-19) et des petits États insulaires en développement.

II. Mise en œuvre, suivi et examen

3. Les petits États insulaires en développement demeurent un cas particulier au regard du développement durable en raison des facteurs de vulnérabilité qui les caractérisent et des contraintes auxquelles ils font face pour assurer leur développement durable dans ses trois dimensions. La COVID-19 et les effets dévastateurs de la pandémie sur le plan socioéconomique exercent une pression supplémentaire sur ce groupe d'États vulnérables.

A. Informations communiquées par les États Membres

4. Le cadre stratégique de l'Agence autrichienne pour le développement pour la période 2019-2021 énonce les domaines prioritaires en matière de coopération avec les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, à savoir l'approvisionnement en eau et l'assainissement, les énergies renouvelables et l'aménagement rural au service d'une sécurité alimentaire renforcée. Dans les situations d'urgence, un soutien est apporté aux petits États insulaires en

¹ Des réponses ont été reçues des entités, organisations et pays suivants : Autriche, Bahreïn, Belgique, Curaçao, Fidji, France, Malte, Qatar, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Turquie, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (DESA), Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Fonds des Nations Unies pour la population, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, Fonds pour l'environnement mondial, Organisation internationale pour les migrations et Agence internationale pour les énergies renouvelables.

développement par l'intermédiaire du fonds créé par le Ministère fédéral autrichien des affaires européennes et internationales pour financer les interventions en cas de catastrophe à l'étranger². Afin d'appuyer les efforts faits par les petits États insulaires en développement pour accéder à une énergie moderne et promouvoir l'efficacité énergétique, l'Agence continue d'approfondir sa collaboration avec la Communauté des Caraïbes (CARICOM)³ et la Communauté du Pacifique⁴ aux fins du renforcement des capacités de leurs centres de promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique respectifs⁵. Elle s'emploie également à autonomiser les femmes et les filles et à promouvoir l'égalité des genres de façon active dans tous ses programmes et projets de coopération. En 2018-2019, l'Autriche a investi 3,894 millions de dollars dans des projets d'énergie durable dans les petits États insulaires en développement.

5. Bahreïn a poursuivi la mise en œuvre de son plan national de développement, baptisé « Bahrain Economic Vision 2030 »⁷ (Vision économique pour Bahreïn à l'horizon 2030), et de son plan d'action quinquennal, qui sont tous deux harmonisés avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et s'appuient sur les domaines prioritaires des Orientations de Samoa relatifs au développement durable des petits États insulaires en développement. Le Conseil supérieur de l'environnement, organisme de réglementation chargé de protéger l'ensemble des ressources naturelles de Bahreïn, fait des efforts considérables pour promouvoir la protection de l'environnement et la préservation des ressources naturelles. Le pourcentage d'aires marines protégées a été porté à 21 %, ce qui est supérieur à l'objectif de 10 % arrêté au niveau international.

6. La Belgique a renouvelé son appui à l'« Ocean Teacher Global Academy »⁸, l'un des projets qu'elle finance dans le domaine des océans, en lui allouant une somme de 980 000 dollars des États-Unis. Mis en œuvre par la Commission océanographique intergouvernementale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), ce projet, qui a été renouvelé pour une période de trois ans, vise à faire en sorte que tous les États membres de la Commission disposent des mêmes capacités en matière de recherche, d'observation et de services océaniques. La priorité est donnée aux candidatures de ressortissants de petits États insulaires en développement, et 36 candidats originaires de ces États ont reçu à ce jour une bourse de la Global Academy, dont 9 candidats originaires de la République dominicaine, 5 de Maurice, 4 des Fidji, 4 de Singapour, 2 des Comores, 2 des Seychelles, 2 du Timor-Leste, 1 de Cabo Verde, 1 de la Jamaïque, 1 des Maldives, 1 de Sao Tomé-et-Principe, 1 des Tonga et 1 de la Trinité-et-Tobago. La Belgique a également annoncé le lancement d'un réseau d'alerte aux invasions biologiques en milieu marin dans les îles du Pacifique, dans le cadre d'un projet qui sera également mis en œuvre par la Commission pour lutter contre la menace que représentent les espèces exotiques envahissantes dans les petits États insulaires en développement du Pacifique. Le projet, qui se déroulera sur 36 mois à compter de 2020, bénéficiera d'un financement de 850 000 dollars.

7. L'appui que fournit la France aux pays les plus vulnérables, notamment les petits États insulaires en développement, est axé sur l'adaptation aux changements climatiques et le renforcement de la résilience. Dans le cadre de son projet baptisé

² Voir www.entwicklung.at/en/themes/humanitarian-aid/foreign-disaster-fund-ffd.

³ Voir <https://caricom.org/>.

⁴ Voir <https://www.spc.int/fr>.

⁵ Voir www.ccreee.org/.

⁶ Voir www.pcreee.org/.

⁷ Voir www.moic.gov.bh/en/Ministry/bahrain-economic-vision-2030.

⁸ Voir <https://classroom.oceanteacher.org/>.

« Adapt'Action »⁹, l'Agence française de développement soutient les pays souhaitant recevoir un appui technique aux fins du déploiement institutionnel, méthodologique et opérationnel des engagements pris dans la lutte contre les changements climatiques. Au titre de ce projet, qui bénéficie d'un financement de 30 millions d'euros sur quatre ans, l'Agence fournit un appui à 15 pays et organisations régionales en Afrique, dans les pays les moins avancés et dans les petits États insulaires en développement. En 2019, elle a entrepris d'appuyer le développement des énergies renouvelables à Maurice dans le cadre d'un projet baptisé « Sunref », qui bénéficie d'un financement de 10 millions d'euros¹⁰.

8. La France a également communiqué des informations sur l'initiative multidonateurs baptisée « Climate Risk and Early Warning Systems »¹¹. Lancée en 2015 à la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, cette initiative vise à soutenir les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement et à exécuter des projets qui contribuent à la mise en place de services d'alerte rapide tenant compte des risques afin de sauver des vies et de protéger les biens et les moyens de subsistance. Dans ce contexte, un projet bénéficiant d'un financement de 2,5 millions de dollars est en cours dans le Pacifique au profit des Fidji, des Îles Cook, de Kiribati, de Nioué, des Tuvalu, de Samoa, des Tonga, des Palaos, de Nauru, des Îles Marshall et des Tokélaou. À la soixante-treizième session de l'Assemblée générale, l'Agence française de développement, en collaboration avec l'Union européenne, la Nouvelle-Zélande et l'Australie, a également annoncé le lancement de l'Initiative conjointe du Pacifique sur la biodiversité, les changements climatiques et la résilience¹², qui vise en particulier à mettre en place une coalition internationale permettant de mobiliser davantage de ressources financières à l'appui de l'accélération et de la simplification du financement de l'adaptation et de la protection de la diversité biologique. Cette initiative, à laquelle participe désormais le Canada, permettra d'aider 19 petits États insulaires en développement et territoires d'outre-mer du Pacifique et leurs populations à s'adapter aux effets des changements climatiques et à protéger leur diversité biologique grâce à des solutions fondées sur la nature.

9. Au cours de la période considérée, Malte a investi 55 000 dollars dans la mise en œuvre d'activités relevant de deux des domaines prioritaires des Orientations de Samoa, à savoir les océans et les mers et les moyens de mise en œuvre, partenariats compris.

10. En 2019, le Qatar a alloué une somme de 559 302 dollars aux petits États insulaires en développement, qui se répartit comme suit : 196 000 dollars au Gouvernement des Bahamas et 100 000 dollars au Gouvernement cubain à l'appui des services de secours en cas d'ouragan et de tempête tropicale ; 216 359 dollars à Haïti à l'appui de la construction d'écoles dans des zones isolées ; 13 888 dollars au Timor-Leste à l'appui de l'éducation, notamment le soutien apporté aux décrocheurs scolaires ; 53 055 dollars à la Guinée-Bissau à l'appui de l'accès universel des filles et des garçons vulnérables à un enseignement primaire de qualité.

11. L'Agence turque de coopération et de coordination est l'organisme officiel de la Turquie chargé de la coopération internationale au service du développement. Active dans 150 pays par l'intermédiaire de ses 62 bureaux de coordination des programmes, elle est présente dans 60 pays sur les 5 continents, notamment aux Comores, petit État insulaire en développement. L'action menée par la Turquie dans

⁹ Voir www.afd.fr/fr/ressources/quest-ce-que-la-facilite-adaptation.

¹⁰ Voir www.sunref.org/.

¹¹ Voir www.crews-initiative.org/fr.

¹² Voir https://ec.europa.eu/international-partnerships/news/launch-joint-pacific-initiative-biodiversity-climate-change-and-resilience_en.

le cadre de ses programmes de coopération se fonde essentiellement sur une approche déterminée par la demande. À ce jour, les petits États insulaires en développement ont principalement sollicité sa coopération dans les domaines de l'enseignement supérieur, de l'agriculture et des interventions en cas d'urgence. En 2019, la Turquie a alloué une somme de 1,5 million de dollars à la mise en œuvre des Orientations de Samoa dans les domaines prioritaires suivants : réduction des risques de catastrophes (5 000 dollars) ; sécurité alimentaire et nutrition (90 000 dollars) ; modèles de transport durables (5 000 dollars) ; moyens de mise en œuvre (100 000 dollars) ; enseignement supérieur (1,2 million de dollars) ; interventions en cas d'urgence (50 000 dollars) ; politiques publiques et gestion administrative (25 000 dollars) ; réforme de la gestion et du système de sécurité (15 000 dollars).

12. Depuis 2019, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord s'emploie à réviser sa politique relative aux petits États insulaires en développement et à élaborer une stratégie tenant compte des récentes difficultés liées à la COVID-19. Il se concentre en particulier sur l'accès des petits États insulaires en développement à un financement à des conditions concessionnelles. Une conférence sera organisée sur ce thème à une date qui sera arrêtée ultérieurement. Le Royaume-Uni a alloué des fonds de développement substantiels aux petits États insulaires en développement des régions de l'Amérique latine et des Caraïbes et de l'Asie et du Pacifique et continuera de le faire. Pour l'avenir, il étudie les moyens d'aider ces États à mettre en commun leurs ressources et à gérer la riposte à la COVID-19. Le Royaume-Uni appuie également la poursuite de la création d'obligations bleues et vertes et examine notamment le recours éventuel à la bourse de Londres pour le lancement de futurs instruments financiers de cette nature.

13. Dans leur réponse exhaustive, les Fidji ont notamment réaffirmé leur volonté de poursuivre la mise en œuvre des Orientations de Samoa et du Programme 2030. Avant la pandémie de COVID-19, les autorités estimaient que le revenu par habitant, qui s'élevait alors à 10 000 dollars, aurait quadruplé à l'horizon 2036. Sur la base de la croissance du produit intérieur brut (PIB) nominal, la dette publique aurait dû être ramenée à 35 % au cours des 20 années suivantes et le taux de chômage à moins de 4 %. Toutefois, la pandémie a eu d'importantes répercussions sur l'ensemble de ces prévisions.

14. En ce qui concerne les allocations budgétaires nationales, le Gouvernement a indiqué qu'une somme de 2 678 967 858 dollars des Fidji, soit 69,7 % du budget total du pays (3 840 928 900 dollars), avait été allouée à l'action menée dans les différents domaines prioritaires des Orientations de Samoa relatifs au développement durable pour 2019-2020.

15. Curaçao¹³ a également soumis une réponse détaillée indiquant que 69 % des dispositions de son plan national de développement avaient été harmonisées avec les objectifs de développement durable, grâce à l'appui fourni par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) dans le cadre d'une mission d'intégration, d'accélération et de soutien aux politiques. Cette mission a permis de conclure que cinq des domaines prioritaires des Orientations de Samoa – la gestion des ressources en eau, la gestion des océans, l'énergie durable, la croissance économique durable et l'amélioration du système éducatif – avaient un effet multiplicateur sur la réalisation des objectifs de développement durable. En 2020, Curaçao a investi dans les domaines prioritaires suivants : changements climatiques (8 000 dollars) ; réduction des risques de catastrophe (100 000 dollars) ; eau et assainissement (165 000 dollars) ; modèles de transport durables (1,65 million de dollars) ; gestion des produits chimiques et des déchets (20 000 dollars).

¹³ Membre associé de la CEPALC.

B. Informations communiquées par les entités des Nations Unies

16. Les petits États insulaires en développement, qui constituent la majorité des pays et territoires desservis par les bureaux multipays, ont demandé à bénéficier d'un soutien supplémentaire mieux adapté à leurs besoins aux fins de la mise en œuvre des Orientations de Samoa et de la réalisation des ambitions énoncées dans le Programme 2030, notamment une présence physique accrue, des ressources supplémentaires sur les plans politique et technique, un dialogue plus approfondi au sein des forums intergouvernementaux régionaux et mondiaux et des mesures visant à renforcer les capacités en matière de données et à améliorer l'accès au financement du développement durable et à la coopération Sud-Sud et triangulaire.

17. Le Secrétaire général tient à rappeler que, dans son rapport sur la mise en œuvre de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (A/75/79-E/2020/55, par. 145 à 170), il a recommandé, pour répondre aux demandes des États Membres, et sur la base des travaux réalisés par le Groupe des Nations Unies pour le développement durable, de prendre un certain nombre d'engagements détaillés dans six domaines d'action, notamment pour faire en sorte que le système des Nations Unies pour le développement réexamine l'assistance programmatique qu'il apporte spécifiquement aux petits États insulaires en développement et élabore à leur intention, d'ici à la fin de 2020, des propositions et des programmes nouveaux ou actualisés. Parallèlement à cela, les entités du système des Nations Unies pour le développement réexamineront, en consultation avec leurs organes directeurs respectifs, les modèles existants d'affectation des ressources, afin d'étudier la possibilité d'intégrer, au-delà de la typologie des pays et du revenu national, les questions de vulnérabilité dans les critères d'allocation des ressources de base.

18. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) conserve une structure programmatique et institutionnelle chargée d'appuyer les priorités nationales et régionales des petits États insulaires en développement des Caraïbes en matière de développement durable. Les objectifs poursuivis sont les suivants : promotion d'une bonne gestion fiscale et d'une diversification des marchés ; promotion d'une utilisation accrue de l'information, des communications et des technologies au service du développement ; amélioration des mécanismes de suivi et de communication de l'information au niveau national afin de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et la mise en œuvre des Orientations de Samoa ; renforcement du développement social, notamment en ce qui concerne les questions de genre ; promotion de l'intégration des mesures de réduction des risques de catastrophes dans la planification nationale ; renforcement de la capacité statistique des pays des Caraïbes à l'appui de l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits ; fourniture d'un soutien en temps utile sur des questions nouvelles et émergentes à l'appui du développement durable, sur la base des résolutions de l'Assemblée générale et d'autres décisions intergouvernementales.

19. La CEPALC fournit un appui programmatique aux petits États insulaires en développement des Caraïbes au moyen d'évaluations techniques et d'ateliers nationaux visant à améliorer les capacités des pays de concevoir et d'assurer une planification du développement fondée sur des données probantes et de suivre et d'examiner la mise en œuvre du Programme 2030. Parmi les pays bénéficiaires figurent la Dominique, Sainte-Lucie, Aruba, les Bahamas, les Îles Vierges britanniques, la Grenade, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines et Saint-Martin. La Commission a mis en œuvre d'autres projets importants, notamment l'Initiative pour un allègement de la dette en contrepartie de l'adoption de mesures

d'adaptation aux changements climatiques¹⁴, l'initiative relative à l'évaluation des dommages et des pertes¹⁵ et la stratégie dite « Les Caraïbes d'abord » (El Caribe primero).

20. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a élaboré un projet de stratégie pour le Pacifique pour la période 2020-2024, dont l'exécution s'articulera autour de ses fonctions essentielles, à savoir les fonctions de mobilisation, de réflexion, de gestion des connaissances et de renforcement des capacités. Pour le reste de la période de mise en œuvre des Orientations de Samoa, la Commission entend fournir un appui aux petits États insulaires en développement dans les cinq domaines d'intervention suivants : a) changements climatiques et réduction des risques de catastrophe ; b) gestion et utilisation durables des océans ; c) intégration et connectivité régionales ; d) inclusion sociale, atténuation de la pauvreté et égalité des genres ; e) partenariats, données, suivi et communication de l'information. La CESAP a indiqué qu'une somme de 1 467 968 dollars avait été allouée à la mise en œuvre des Orientations de Samoa en 2019, dont 467 457 dollars pour la région de l'Asie et du Pacifique, avec la participation des petits États insulaires en développement.

21. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a communiqué des informations sur les programmes mis en œuvre dans les petits États insulaires en développement. En Haïti, le Bureau travaille en étroite collaboration avec la Direction de la protection civile en vue de renforcer les capacités des premiers secours et d'améliorer la préparation en prévision des catastrophes. Il s'agit notamment d'aider la Direction à élaborer un plan d'urgence national et de dispenser une formation sur l'évaluation des besoins et sur la méthode utilisée par l'Équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe. Pour 2019, les priorités du Bureau sont les suivantes : aider la Direction à se préparer à la saison des ouragans ; aider les partenaires humanitaires à surmonter les difficultés d'accès et assurer la disponibilité d'informations précises permettant d'évaluer la situation sur le terrain ; élaborer un aperçu des besoins humanitaires fondé sur des données factuelles et établir un plan de réponse humanitaire assorti de priorités clairement définies pour 2020 ; mobiliser les ressources financières nécessaires pour répondre à des besoins humanitaires de plus en plus importants.

22. Au cours de la période 2020-2021, le bureau pour le Pacifique du Bureau de la coordination des affaires humanitaires aidera les petits États insulaires en développement de la région à accroître leur résilience climatique en renforçant les interventions en cas d'urgence, la disponibilité opérationnelle (état de préparation) et les partenariats stratégiques et opérationnels de façon coordonnée. Ces priorités générales illustrent le rôle que continue de jouer le Bureau s'agissant d'appuyer les mesures prises par les gouvernements de la région du Pacifique en veillant à ce que les interventions en cas d'urgence soient adaptées au contexte, soient aussi localisées que possible, soient conçues sur mesure et soient déterminées par la demande, et en mettant à profit les capacités d'intervention complémentaires des principaux partenaires. Les activités organisées par le Bureau en matière de formation technique et de renforcement des capacités – notamment à l'intention des bureaux nationaux de gestion des opérations en cas de catastrophe – sont axées sur la coordination et la gestion de l'information dans les pays prioritaires les plus exposés, à savoir les Fidji, les Îles Salomon, le Samoa, les Tonga et Vanuatu, ainsi que les Îles Cook, Kiribati, Nioué et les Tuvalu. Le Bureau collabore également avec d'autres intervenants régionaux actifs dans les domaines de la lutte contre les changements climatiques et

¹⁴ Voir www.cepal.org/en/news/eclac-establishes-task-force-caribbeans-debt-swap-initiative.

¹⁵ Voir www.cepal.org/en/publications/4900-economic-impact-disasters-evidence-dala-assessments-eclac-latin-america-and.

du renforcement de la résilience, notamment la Communauté du Pacifique, le Programme régional océanien de l'environnement, le secrétariat du Forum des îles du Pacifique, le Forum pour le développement des îles du Pacifique, la University of the South Pacific et les services météorologiques régionaux et nationaux.

23. Outre ses fonctions de sensibilisation et de mobilisation de ressources, le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a également pour mandat de renforcer la cohérence et d'intégrer les priorités des petits États insulaires en développement en matière de développement durable dans les travaux du système et des mécanismes des Nations Unies, notamment aux niveaux national, régional et mondial. Le Bureau continuera d'organiser des réunions à l'intention des centres de coordination nationaux pour les petits États insulaires en développement¹⁶ afin de leur permettre d'échanger des expériences et des pratiques exemplaires, de créer des réseaux et de mieux comprendre les moyens de mise en œuvre existants, notamment les modèles de financement et d'activité, l'objectif étant de surmonter les difficultés de mise en œuvre et de combler les lacunes en la matière.

24. Pour 2019-2020, les centres de coordination nationaux se sont vu allouer une somme de 113 800 dollars¹⁷. Le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a également alloué 105 655 dollars¹⁸ à la mise en œuvre de la campagne « Island voices »¹⁹, organisée à l'intention des journalistes. Il devrait également organiser le forum du Réseau d'affaires mondial des petits États insulaires en développement²⁰ en 2020. Cette manifestation permettra notamment de faciliter les consultations entre les gouvernements des petits États insulaires en développement, la société civile et le secteur privé en marge de la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable (Conférence sur les océans)²¹ et de la conférence « notre océan »²², qui se tiendra aux Palaos en décembre 2020.

25. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a notamment pour mandat de s'attaquer aux difficultés persistantes que rencontrent les petits États insulaires en développement en matière de commerce, d'investissement et de développement. Elle applique une stratégie de mise en œuvre en quatre volets consistant à : a) souligner la nécessité pour l'ONU de disposer de critères bien définis pour identifier les petits États insulaires en développement ; b) faire mieux connaître les importants problèmes de vulnérabilité que rencontrent les îles ; c) recenser les mesures d'appui les mieux adaptées aux petits États insulaires en développement ; d) fournir à certains petits États insulaires en développement des services consultatifs adaptés. Cette action multiforme a pour objectif principal d'appuyer les efforts visant à renforcer les capacités productives de ces États.

26. Pour le reste de la période de mise en œuvre des Orientations de Samoa, la CNUCED a recensé les mesures prioritaires suivantes : a) aider les petits États insulaires en développement les moins développés à s'engager sur la voie d'un « reclassement intelligent » ; b) promouvoir et attirer les investissements directs étrangers ; c) appuyer les mesures visant à encourager la création de petites

¹⁶ Voir <https://unohrrls.org/sids-national-focal-points/>.

¹⁷ Appui fourni par le Gouvernement italien.

¹⁸ Appui fourni par le Gouvernement néerlandais.

¹⁹ Voir <https://unohrrls.org/island-voices/>.

²⁰ Voir <https://sidsgbn.org/>.

²¹ Voir www.un.org/fr/conferences/ocean2020.

²² Voir www.ourocean2020.pw/.

entreprises ; d) aider les pays à trouver des débouchés commerciaux dans le secteur de l'économie océanique ; e) appuyer l'égalité des genres dans le domaine du commerce ; f) promouvoir le commerce électronique et l'économie numérique ; g) investir dans la science et la technologie au service de l'innovation et de l'entrepreneuriat ; h) appuyer la logistique commerciale et le transport maritime²³.

27. Le Groupe des petits États insulaires en développement relève de la Division des objectifs de développement durable du Département des affaires économiques et sociales (DESA) (voir [A/50/422](#), par. 7). Il a notamment pour mandat de fournir des services fonctionnels de secrétariat aux mécanismes intergouvernementaux et interinstitutionnels et d'élaborer des rapports sur les priorités des petits États insulaires en développement en matière de développement durable, notamment en ce qui concerne le suivi de la mise en œuvre des Orientations de Samoa. Les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés sont les deux groupes vulnérables auquel le DESA apporte un soutien prioritaire. Le Département fournit un appui aux petits États insulaires en développement dans le cadre d'une approche globale. Plusieurs de ses divisions ont mis ou mettent en œuvre des initiatives de renforcement des capacités dans ces États. La Division des institutions publiques et de l'administration numérique et le Bureau de projets des Nations Unies pour la gouvernance, par exemple, œuvrent sans relâche en faveur des petits États insulaires en développement en conduisant des recherches, en menant des activités de renforcement des capacités et en fournissant un appui intergouvernemental visant à faire mieux connaître les difficultés uniques que rencontrent ces États dans la mise en œuvre des Orientations de Samoa. La Division, en collaboration avec le Groupe, met actuellement en œuvre un projet de renforcement des capacités axé sur la gouvernance et les institutions publiques aux Fidji et à Vanuatu.

28. Afin de fournir au système redynamisé des coordonnateurs résidents un appui stratégique et technique mieux adapté, le DESA s'est appuyé sur l'analyse commune de pays pour canaliser son soutien en matière de réflexion et de renforcement des capacités du niveau mondial aux niveaux national et régional, notamment par l'intermédiaire des bureaux multipays. Une équipe spéciale chargée des analyses communes de pays a été créée afin d'examiner les moyens d'appuyer de façon efficace et systématique la conduite des nouvelles analyses communes, de coordonner les activités y relatives, dans les limites des capacités et des ressources existantes, et de faciliter la participation du Département aux travaux du Groupe des Nations Unies pour le développement durable. Le DESA collabore désormais avec l'équipe de pays des Nations Unies pour le Pacifique dans le cadre de cette initiative et a également aidé Aruba à réviser son plan national de développement pour la période 2020-2025. Le Groupe des petits États insulaires en développement met actuellement en œuvre un projet de renforcement des capacités en matière de croissance bleue à l'intention des petits États insulaires en développement des Caraïbes et du Pacifique.

29. Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes supervise la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), dans lequel il est établi que la vulnérabilité particulière des petits États insulaires en développement face aux catastrophes limite les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme 2030. Le Bureau s'emploie en particulier à : a) appuyer l'élaboration de stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe et à assurer leur harmonisation avec les plans nationaux d'adaptation et les stratégies nationales en matière de développement durable ; b) élaborer des profils de risque de catastrophe. Le Bureau a intensifié ses initiatives en matière de renforcement des capacités des petits États insulaires en développement en organisant

²³ On trouvera un exposé complet des activités menées par la CNUCED à l'appui des petits États insulaires en développement dans le document publié sous la cote [TD/B/64/9](#).

des formations sur mesure et des échanges entre pairs afin d'examiner les difficultés particulières que rencontrent ces États, notamment pour ce qui est de collecter et de mettre en commun des données et des informations sur les catastrophes et les risques climatiques, l'objectif étant de promouvoir un suivi conjoint des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et la mise en œuvre du Cadre de Sendai et de l'Accord de Paris.

30. Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes a également créé un cours de formation en ligne sur le système de suivi du Cadre de Sendai, qui complète ses ateliers de formation nationaux et permet aux participants d'apprendre à utiliser le système de façon indépendante, ce qui réduit les coûts de formation. Des ateliers portant sur l'utilisation du système de suivi et la création de bases de données sur les pertes dues aux catastrophes ont été organisés dans plusieurs petits États insulaires en développement du Pacifique, notamment les Fidji, les Îles Salomon et les Tonga. À l'avenir, le Bureau renforcera sa collaboration avec les petits États insulaires en développement du Pacifique dans le cadre du Partenariat pour la résilience du Pacifique²⁴. En Afrique, le Bureau appuie les efforts faits par la Guinée-Bissau et Sao Tomé-et-Principe pour adhérer aux consortiums d'assurance de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques de l'Union africaine et en bénéficier, et pour mettre au point un système permettant de s'assurer, sur la base d'un examen budgétaire tenant compte des risques, que les financements des donateurs sont conformes aux priorités et aux besoins nationaux.

31. Dans les Caraïbes, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes fournit un appui au Réseau des chambres de commerce des Caraïbes²⁵. Composée de 21 chambres de commerce nationales, l'organisation a pour mission de défendre ses membres et de leur apporter une valeur ajoutée, de réduire les risques de catastrophe pour les membres et leurs pays, d'échanger des connaissances et des pratiques exemplaires, d'améliorer le transport et de faciliter et de promouvoir les échanges commerciaux. Le Bureau collabore également avec le réseau ARISE²⁶, initiative du secteur privé visant à réduire les risques grâce à une prise de décisions tenant compte des risques liés à l'état de préparation, aux interventions et à la relève après une catastrophe, notamment pour les décisions d'investissement à l'appui d'un avenir durable. La mise en commun des actifs intellectuels, des capacités de mise en œuvre et des capitaux disponibles dans les secteurs public et privé permettra d'accomplir des progrès substantiels sur la voie de l'édification de communautés résilientes. Avec l'appui du Bureau, des réseaux nationaux ARISE ont été créés à la Dominique, à la Barbade, en République dominicaine, en Haïti, à Sainte-Lucie, dans les Îles Vierges britanniques et à la Trinité-et-Tobago. Le Bureau travaille également en étroite collaboration avec l'Agence caraïbe pour les secours d'urgence en cas de catastrophe naturelle²⁷ afin d'assurer un suivi cohérent des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre de Sendai et de la communication de l'information y relative par l'intermédiaire du système de suivi de l'Agence.

32. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ne dispose pas de sous-programme ciblant spécifiquement les petits États insulaires en développement, mais il utilise la résolution 2/4 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement comme base pour la mise en œuvre des Orientations de Samoa. Le PNUE a intégré des activités prioritaires en faveur des petits États insulaires en

²⁴ Voir www.resilientpacific.org/pacific-resilience-partnership/.

²⁵ Voir www.linkedin.com/company/caricham/.

²⁶ Voir <https://eird.org/americas/news/the-caribbean-strengthens-its-business-resilience-and-drr-initiatives.html#.XxC3FChKjIU>.

²⁷ Voir www.cdema.org/.

développement dans ses sept sous-programmes, les ressources nécessaires à leur mise en œuvre étant allouées au titre de chacun des sous-programmes.

33. Dans le cadre du programme « Green Fins »²⁸ du PNUE, qui a été élargi à d'autres petits États insulaires en développement, les Gouvernements antiguais et barbudien, dominicain, maldivien, palaosien et singapourien mènent des activités visant à promouvoir un tourisme de plongée sous-marine durable. Le projet « Green Fins » a été lancé par le PNUE au titre des programmes pour les mers régionales dans le but de sensibiliser le public et de promouvoir une gestion axée sur la conservation des récifs coralliens et la réduction des pratiques touristiques non durables. Il s'agit aujourd'hui de la seule norme mondiale de certification environnementale pour le tourisme de plongée sous-marine. En application de la résolution 413 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, le PNUE et le Réseau mondial de surveillance des récifs coralliens ont organisé une série d'ateliers régionaux, notamment dans toutes les régions auxquelles appartiennent les petits États insulaires en développement, afin de rassembler des informations et des données à l'appui de l'élaboration des rapports régionaux du Programme sur les récifs coralliens ainsi que d'un rapport de synthèse mondial.

34. L'UNESCO s'appuie sur son plan d'action en faveur des petits États insulaires en développement (2016-2021)²⁹ pour mettre en œuvre les Orientations de Samoa. Élaboré pour traiter les questions relatives aux petits États insulaires en développement dans les domaines en rapport avec le mandat de l'organisation, ce plan est pleinement conforme aux Orientations de Samoa, à l'Accord de Paris, au Programme 2030 et au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe. Des objectifs y sont énoncés dans les domaines d'action suivants : a) renforcement des capacités des îles de parvenir à un développement durable par l'éducation et la consolidation des capacités humaines et institutionnelles ; b) renforcement de la résilience des petits États insulaires en développement et de la viabilité des interactions entre les êtres humains et les systèmes écologiques et océaniques et les cours d'eau ; c) fourniture d'un appui aux petits États insulaires en développement en matière de gestion des transformations sociales et de promotion de l'inclusion et de la justice sociales ; d) préservation du patrimoine culturel matériel et immatériel et promotion de la culture à l'appui du développement durable des îles ; e) renforcement de la connectivité, de la gestion de l'information et de la mise en commun des connaissances.

35. L'UNESCO fournit un appui aux petits États insulaires en développement grâce à des programmes financés à partir du budget ordinaire et au moyen de fonds extrabudgétaires³⁰, ainsi que par l'intermédiaire de son programme de participation et de son programme d'aide d'urgence. En 2019, l'organisation a investi 3 316 368 dollars dans la mise en œuvre d'activités relevant des domaines prioritaires des Orientations de Samoa, sur une allocation budgétaire totale de 7 684 505 dollars.

36. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) fournit un appui aux petits États insulaires en développement par l'intermédiaire de ses bureaux régionaux et sous-régionaux. Parmi les domaines prioritaires visés figurent les données démographiques, la santé, notamment procréative, l'autonomisation des jeunes, des femmes et des filles, l'égalité des genres et l'action humanitaire. Le programme sous-régional pour le Pacifique (2018-2022) cible 14 pays. Le programme sous-régional

²⁸ Voir www.greenfins.net/.

²⁹ Voir www.unesco.org/new/en/natural-sciences/priority-areas/sids/sids-action-plan-2016-2021/.

³⁰ Avec l'appui financier de donateurs, notamment les fonds en dépôt japonais, l'Agence suédoise de coopération internationale au développement et les fonds d'affectation spéciale destinés aux programmes communs des Nations Unies.

pour les Caraïbes (2017-2021) vise à répondre aux besoins de développement de 21 pays.

37. Grâce à sa collaboration avec des entités régionales telles que la CARICOM, la Communauté du Pacifique et d'autres partenaires de développement internationaux, le FNUAP est en mesure d'aider les organismes de statistique des petits États insulaires en développement à produire des données de qualité permettant de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs mondiaux et nationaux et d'éclairer l'élaboration de politiques et de programmes efficaces et fondés sur des données probantes afin d'améliorer les conditions de vie des populations. Les principaux résultats et produits, notamment l'enquête sur les indicateurs démographiques et sociaux menée à Kiribati, orientent l'élaboration des politiques et des programmes relatifs à la Conférence internationale sur la population et le développement, aux objectifs de développement durable et aux Orientations de Samoa. Le Fonds est également en passe de conclure les enquêtes en grappes à indicateurs multiples menées au Samoa, aux Tonga et aux Tuvalu. Des ateliers sur le logement et la population ont abouti à une coopération Sud-Sud entre les organismes nationaux de statistique du Belize et d'Haïti. Un mémorandum d'accord a été signé entre le FNUAP et l'Agence caraïbe pour les secours d'urgence en cas de catastrophe naturelle afin d'appuyer la préparation, les interventions et la relève aux niveaux national et régional, compte tenu de la grande vulnérabilité des petits États insulaires en développement des Caraïbes face aux changements climatiques.

38. En 2019, le FNUAP a financé la mise en œuvre d'activités relevant des domaines prioritaires suivants : programme sous-régional pour les Caraïbes : a) croissance économique durable, partagée et équitable (75 228 dollars) ; b) réduction des risques de catastrophe (626 136 dollars) ; programme sous-régional pour les Caraïbes et le Pacifique : c) santé et maladies non transmissibles (2 104 732 dollars) ; d) égalité des genres (364 879 dollars) ; e) moyens de mise en œuvre (643 216 dollars).

39. La stratégie relative aux petits États insulaires en développement mise en œuvre par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) pour la période 2019-2025³¹ encadre et oriente les interventions axées sur les résultats et la coopération avec les petits États insulaires en développement aux fins de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 9. Parmi les 38 petits États insulaires en développement qui sont membres de l'ONU, 34 sont également membres de l'ONUDI. Antigua-et-Barbuda et les États fédérés de Micronésie ont rejoint l'organisation en 2019. Le nombre de projets mis en œuvre par l'ONUDI dans les petits États insulaires en développement suit une courbe ascendante. À l'heure actuelle, 42 projets de coopération technique de portée nationale et régionale sont exécutés dans 16 États. Le total des ressources budgétaires allouées par l'organisation aux petits États insulaires en développement s'élève à 45 374 692 dollars, et ses dépenses se sont établies à 4 603 209 dollars en 2019. L'ONUDI concentre son action sur les quatre domaines prioritaires suivants : a) croissance économique durable, partagée et équitable ; b) changements climatiques ; c) énergie durable ; d) moyens de mise en œuvre.

40. Conçus comme des interventions pluridisciplinaires, les projets mis en œuvre par l'ONUDI ont des retombées positives dans d'autres domaines prioritaires des Orientations de Samoa. À titre d'exemple, nombre des activités menées au titre de la lutte contre les changements climatiques visent à réduire la présence de polluants organiques persistants, d'hydrochlorofluorocarbones et de mercure, ce qui a des

³¹ Voir www.unido.org/sites/default/files/files/2020-04/GC.18_CRP.05_UNIDO_s_Small_Island_Developing_States_Strategy_2019%E2%80%932025.pdf.

répercussions évidentes sur la « gestion des produits chimiques et des déchets ». L'organisation met actuellement en œuvre 10 projets dans le domaine de la croissance économique durable, partagée et équitable, qui se sont vu allouer un budget total de 9 551 552 dollars. Ces initiatives sont financées par la Chine, la Fédération de Russie, l'Italie et la République de Corée, ainsi que par des institutions de financement multilatérales telles que le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone et le Fonds pour l'environnement mondial. Les 12 projets exécutés au titre de la lutte contre les changements climatiques bénéficient d'une allocation budgétaire de 11 204 565 dollars et sont principalement financés par le Protocole de Montréal et le Fonds. Les 14 projets mis en œuvre dans le domaine de l'énergie durable bénéficient d'une allocation de 22 507 683 dollars et sont principalement financés par le Fonds, l'Union européenne et des pays européens tels que l'Autriche, l'Espagne et la Norvège. Enfin, au titre des moyens de mise en œuvre, l'ONUDI a élaboré six projets pour un budget total de 45 374 692 dollars, la plupart visant à aider les gouvernements des petits États insulaires en développement à élaborer des politiques, à nouer des partenariats et à mener des activités de suivi et d'évaluation.

42. Les activités du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) étant dictées par la demande, celui-ci n'a pas élaboré de stratégie ciblant spécifiquement les petits États insulaires en développement. L'UNOPS est une entité autofinancée dont les projets sont mis en œuvre en collaboration avec des partenaires ou pour le compte de ceux-ci en fonction des besoins et des priorités, de sorte que ses activités ne sont pas associées à des objectifs et à des cibles programmatiques. Toutefois, afin de renforcer la coordination et la cohérence des projets exécutés dans les petits États insulaires en développement, l'UNOPS a décidé en 2018 que son bureau de liaison de New York jouerait le rôle de banque d'informations sur les questions relatives à ces États. Le Bureau de liaison a pour mandat de collecter des données sur les projets en cours dans les petits États insulaires en développement, de communiquer avec les Représentants permanents de ces États à New York, de recenser les besoins et d'examiner les moyens d'améliorer l'appui que fournit l'UNOPS à ce groupe de pays.

C. Informations communiquées par des organisations intergouvernementales

42. Le Fonds pour l'environnement mondial n'a pas élaboré de stratégie globale ciblant spécifiquement les petits États insulaires en développement³². Toutefois, ces États, dont beaucoup possèdent des environnements fragiles et sont particulièrement touchés par les changements à l'œuvre à l'échelle planétaire, font souvent l'objet d'une attention particulière dans les stratégies élaborées par le Fonds dans ses domaines d'intervention. Depuis plus de 25 ans, celui-ci appuie des projets dans des domaines essentiels pour les petits États insulaires en développement, tels que la protection de la diversité biologique, la résilience face aux changements climatiques et à d'autres chocs, l'amélioration de l'accès à l'énergie grâce aux énergies renouvelables et au renforcement de l'efficacité énergétique, l'enraiment et l'inversion de la dégradation des terres, la coopération sur les questions relatives aux eaux internationales et l'amélioration de la gestion des produits chimiques. En octobre 2018, le Fonds avait alloué un financement de plus de 578 millions de dollars

³² Voir www.thegef.org/.

aux pays dans tous les domaines d'intervention³³. Il a également mobilisé plusieurs fois ce montant en faveur du développement durable.

43. Le Réseau de partage des savoirs et des ressources sur les eaux internationales (IW: LEARN)³⁴ est géré comme une série de projets financés par le Fonds pour l'environnement mondial, mis en œuvre par le PNUD et le PNUE et actuellement exécutés par la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO. Il s'emploie à renforcer la gestion transfrontière des ressources en eau douce et des ressources marines partout dans le monde en recensant et en échangeant des pratiques exemplaires, des enseignements et des solutions innovantes aux problèmes communs à l'ensemble du portefeuille de projets relatifs aux eaux internationales. Les gestionnaires de projets du Fonds, les responsables nationaux, les agents de réalisation, les organisations non gouvernementales et intergouvernementales nationales et internationales et les partenaires du secteur privé membres du Réseau forment une communauté très active. Au cours de la dernière phase (IW: LEARN 5), le Réseau a alloué des fonds visant à appuyer directement les petits États insulaires en développement au moyen de jumelages de projets, de ressources en ligne relatives aux eaux internationales et de formations et d'ateliers ciblés. Grâce à cet appui direct, le Réseau entend renforcer ses liens avec la communauté des petits États insulaires en développement, en étroite collaboration avec le Groupe des petits États insulaires en développement du DESA et le Groupe consultatif interorganisations sur les petits États insulaires en développement.

44. Pour la période allant de juin à décembre 2019, le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial a approuvé un nouveau financement de 205 millions de dollars à l'appui des domaines prioritaires des Orientations de Samoa, qui se répartit comme suit : a) énergie durable – 1,4 million de dollars ; b) réduction des risques de catastrophe – 29 millions de dollars ; c) océans et mers – 17 millions de dollars ; d) sécurité alimentaire et nutrition – 19,9 millions de dollars ; e) modèles de transport durables – 12,3 millions de dollars ; f) gestion des produits chimiques et des déchets – 71,9 millions de dollars ; g) biodiversité – 30,4 millions de dollars ; h) 7,5 millions de dollars de ressources « incitatives » allouées à la programmation intégrée ; i) 15,63 millions de dollars consacrés à des activités habilitantes visant à permettre aux pays de s'acquitter des engagements pris au titre de la Convention³⁵.

45. La stratégie pour le Pacifique mise en œuvre par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) pour la période 2017-2020³⁶ constitue le cadre permettant à l'organisation de relever les défis migratoires dans la région et d'orienter la façon dont elle répond aux besoins des migrants, des populations touchées par les migrations et des gouvernements. Cette stratégie est harmonisée avec le Cadre de gouvernance des migrations³⁷ de l'OIM et s'inspire de ses dispositions. Elle intègre les Orientations de Samoa en tenant compte de la vulnérabilité particulière des petits États insulaires en développement face aux changements climatiques et se concentre particulièrement sur le renforcement de la résilience et l'établissement de partenariats à l'appui du développement durable. Les trois priorités stratégiques de l'OIM pour les petits États insulaires en développement du Pacifique sont les suivantes : a) les

³³ Voir Fonds pour l'environnement mondial, « Small island developing States and the Global Environment Facility: building lasting partnerships », disponible à l'adresse suivante : www.thegef.org/sites/default/files/publications/GEF%20and%20SIDS%20October%202018_r2.pdf.

³⁴ <https://iwlearn.net/>.

³⁵ Activités habilitantes dans les domaines des communications nationales, de l'élaboration des rapports biennaux et de l'évaluation des besoins technologiques, et initiative de renforcement des capacités en faveur de la transparence dans les petits États insulaires en développement en 2019.

³⁶ Voir https://publications.iom.int/system/files/pdf/iom_pacific_strategy.pdf.

³⁷ Voir <https://gfmnd.org/pfp/ppd/5694>.

migrants et les populations tirent parti des migrations en tant que stratégie de développement durable et d'adaptation aux changements climatiques ; b) les déplacés et les populations touchées sont protégés contre les effets des catastrophes naturelles et des changements climatiques et font preuve de résilience face à ces chocs ; c) les migrants bénéficient d'une protection contre les atteintes aux droits humains et sont en mesure de migrer dans la sécurité, l'ordre et la dignité.

46. Dans les Caraïbes, l'OIM coordonne avec des organisations régionales et internationales l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action sur la mobilité humaine³⁸ visant à examiner les différents moyens d'aborder le lien entre migrations, environnement et changements climatiques, conformément aux recommandations de l'Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population créée au titre du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques. L'organisation s'associe aux autorités locales pour mettre en place des mesures visant à créer des moyens de subsistance viables dans les communautés d'accueil vulnérables en réponse à l'augmentation du nombre de migrants vénézuéliens. Ces mesures visent à assurer la sécurité alimentaire grâce à la création de petites exploitations agricoles communautaires, à améliorer les perspectives de croissance économique pour les populations et à renforcer les structures communautaires à l'appui de la durabilité. L'OIM continue d'aider les gouvernements à tenir compte du rôle que jouent les migrants et les diasporas dans le développement de leurs pays d'origine et collabore avec les autorités pour les aider à mettre à profit les compétences des membres des diasporas et à recenser les possibilités de renforcer la participation de celles-ci au développement économique et social des Caraïbes.

47. L'OIM appuie également l'élaboration de politiques et la création de plateformes virtuelles visant à faciliter les échanges et à renforcer les liens avec les gouvernements et leurs diasporas. Au Guyana, l'organisation propose des tests de dépistage du VIH/sida et fournit des conseils et une éducation en matière de santé sexuelle et procréative afin de prévenir la propagation du VIH parmi les travailleurs des secteurs de l'exploitation minière et forestière dans les régions de l'arrière-pays. Pour la période 2019-2020, l'OIM a investi les sommes suivantes dans la mise en œuvre d'activités relevant des domaines prioritaires des Orientations de Samoa : a) 200 000 dollars – croissance économique durable, partagée et équitable (Caraïbes) ; b) 463 577 dollars – changements climatiques (Pacifique) ; c) 5 257 105 dollars (Pacifique) et 3 400,00 dollars (Caraïbes) – réduction des risques de catastrophe ; d) 2 727 327 dollars (Pacifique) et 50 000 dollars (Caraïbes) – sécurité alimentaire et nutrition ; e) 87 413 dollars (Pacifique) et 875 000 dollars (Caraïbes) – santé et maladies non transmissibles.

48. La stratégie relative aux petits États insulaires en développement mise en œuvre par l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA) est intégrée dans l'initiative Phares des petits États insulaires en développement³⁹, cadre d'action coordonné et facilité par l'Agence pour aider ces États à passer d'un système énergétique reposant principalement sur les combustibles fossiles à un système résilient fondé sur les énergies renouvelables. L'initiative, à laquelle participent 36 petits États insulaires en développement et 27 partenaires de développement, parmi lesquels des pays développés, des organisations régionales et internationales, des entreprises privées, des instituts de recherche et des organisations à but non lucratif, aborde tous les éléments de la transition énergétique, notamment les cadres

³⁸ Voir <https://caribbeanmigration.org/events/regional-consultation-towards-framework-regional-cooperation-human-mobility-context-disasters>.

³⁹ Voir <https://islands.irena.org/>.

directifs, les dispositifs de marché, les solutions technologiques et le renforcement des capacités.

49. Le Fonds d'Abou Dhabi pour le développement de l'IRENA a décidé de financer les cinq projets suivants consacrés aux énergies renouvelables⁴⁰ dans les petits États insulaires en développement :

- a) Projet de transformation et de renforcement de la résilience du secteur de l'eau à Antigua-et-Barbuda ;
- b) Projet de parcs solaires photovoltaïques avec stockage sur batterie à Isla de la Juventud (Cuba) ;
- c) Projet de valorisation énergétique des déchets dans la ville d'Addu (Maldives) ;
- d) Projet d'énergie solaire avec stockage sur batterie à Troumassee (Sainte-Lucie) ;
- e) Projet de transition énergétique au profit des habitants de Bequia (Saint-Vincent-et-les Grenadines).

III. Suite donnée aux demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions

50. Dans des résolutions successives, l'Assemblée générale a prié le Secrétariat de prendre d'autres mesures spécifiques⁴¹. L'action menée pour répondre à trois de ces demandes est résumée ci-après.

A. Cadre de partenariats pour les petits États insulaires en développement

51. En 2015, comme suite à la création du Cadre de partenariats pour les petits États insulaires en développement⁴², l'Assemblée générale avait demandé au Secrétariat, au DESA et au Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement d'aider le Comité directeur des partenariats en faveur des petits États insulaires en développement à assurer le suivi des partenariats existants et à favoriser de nouveaux partenariats. En janvier 2020, le Président de l'Assemblée générale a nommé le Représentant permanent d'Antigua-et-Barbuda auprès de l'Organisation des Nations Unies, Walton Alfonso Webson, et la Représentante permanente de Malte, Vanessa Frazier, coprésidents du Comité directeur pour 2020-2021, en remplacement de la Représentante permanente de l'Irlande, Geraldine Byrne Nason, et de la Représentante permanente du Belize, Lois Young. Depuis, le Comité directeur a adopté son programme de travail pour 2020⁴³ et organisé le sixième dialogue annuel mondial et multipartite sur les partenariats avec les petits États insulaires en développement⁴⁴.

⁴⁰ Voir www.irena.org/ADFD/Selected-Projects.

⁴¹ Voir [A/70/472/Add.2](#), par. 11 a) à c).

⁴² Ibid., par. 11.

⁴³ Voir https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/25860Final__Approved_2020_Work_Programme.pdf.

⁴⁴ Voir <https://sustainabledevelopment.un.org/index.php?page=view&type=13&nr=3305&menu=1634>.

B. Évaluation des besoins

52. En 2018, l'Assemblée générale avait prié le Secrétaire général d'assurer, d'ici à 2020 et dans la limite des moyens disponibles, l'affectation des ressources requises pour la bonne exécution des mandats élargis à l'appui du programme de développement durable des petits États insulaires en développement et d'inclure, dans le rapport qu'il lui présenterait à sa soixante-quinzième session, des renseignements sur les mesures prises pour répondre aux besoins découlant de l'élargissement des mandats confiés aux groupes des petits États insulaires en développement du Secrétariat⁴⁵.

53. Le Groupe des petits États insulaires en développement du DESA et le sous-programme relatif aux petits États insulaires en développement du Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement ont continué de mettre à profit leurs atouts complémentaires, de renforcer leur coordination et leur collaboration, notamment par l'organisation de réunions régulières à tous les niveaux et par la planification et la mise en œuvre d'activités conjointes, et d'améliorer la communication et la coopération avec les États Membres. Ils ont également tiré parti des atouts d'autres partenaires clefs au sein du système des Nations Unies, notamment par l'intermédiaire du Groupe consultatif interorganisations sur les petits États insulaires en développement et de la procédure d'examen des bureaux multipays, afin d'améliorer l'exécution des mandats mondiaux relatifs aux priorités des petits États insulaires en développement en matière de développement durable et leur concrétisation aux niveaux national et régional.

54. Des mesures importantes ont été prises pour remédier au manque de ressources des groupes du Secrétariat. Le sous-programme relatif aux petits États insulaires en développement du Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement figure parmi les trois priorités budgétaires du Secrétaire général pour 2021, de sorte que les ressources proposées au titre du budget-programme pour 2021 intègrent le financement de postes et d'autres objets de dépense pour ce sous-programme. Les effectifs du Groupe des petits États insulaires en développement du DESA ont été renforcés grâce à la création d'un poste supplémentaire, qui bénéficiera de l'appui du programme ordinaire de coopération technique de l'ONU au cours des deux prochaines années. En outre, les deux groupes bénéficient désormais conjointement de services de conseil indispensables et opportuns fournis par le Gouvernement irlandais.

C. Examen de haut niveau

55. Comme suite à l'examen de haut niveau des Orientations de Samoa, les deux groupes des petits États insulaires en développement du Secrétariat, en consultation avec les États Membres, l'ensemble des entités compétentes des Nations Unies et les autres parties prenantes concernées, s'emploient à coordonner les mesures prises pour répondre aux demandes formulées aux paragraphes 10 et 20 de la résolution 74/217⁴⁶. La première demande porte sur l'examen des conditions de financement et d'appui en cas de catastrophe en vue de la création éventuelle d'un fonds, mécanisme ou instrument financier volontaire ciblé qui viendrait compléter les mécanismes existants et serait coordonné avec ceux-ci, afin d'aider les petits États insulaires en développement à mieux gérer les risques de catastrophe et à reconstruire en mieux

⁴⁵ Voir résolution 73/228 de l'Assemblée générale, par. 35 et 36.

⁴⁶ Voir la résolution 74/3 de l'Assemblée générale.

après les catastrophes. La seconde tend à ce que soient recensés les domaines prioritaires des Orientations de Samoa qui ne sont pas visés dans les objectifs de développement durable ou le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et, le cas échéant, à ce que soient établis des cibles et indicateurs pour ces domaines prioritaires.

56. Compte tenu des ressources disponibles, les mesures seront mises en œuvre en deux temps. Le Secrétariat rendra compte régulièrement à toutes les parties prenantes de l'avancement de la première phase et soumettra un rapport à l'Assemblée générale à sa soixante-seizième session.

IV. COVID-19 et petits États insulaires en développement

57. La pandémie de COVID-19 qui sévit dans tous les pays et dans toutes les régions du monde a provoqué la crise sanitaire et économique la plus grave que la planète ait connue depuis près d'un siècle et devrait entraîner la pire récession depuis la Grande Dépression. Cette crise a mis au jour et exacerbé la vulnérabilité et les inégalités au sein de tous les pays du monde et entre eux. Elle a également montré que les systèmes dont nous dépendons, notamment pour l'alimentation, le commerce, la santé et le climat, sont non seulement de plus en plus interdépendants, mais aussi de plus en plus fragiles. La présente section aborde la question de la COVID-19 et des petits États insulaires en développement.

Santé

58. Avant la pandémie de COVID-19, les petits États insulaires en développement rencontraient déjà des difficultés particulières s'agissant de prévenir, de détecter et de combattre les maladies infectieuses. Leurs infrastructures et leurs technologies sanitaires sont souvent insuffisantes, leurs effectifs de santé sont limités et le pourcentage de leur budget consacré à la santé publique est généralement faible. Ils présentent un indice moyen en matière de capacités sanitaires de 28,9 sur 100, ce qui est largement inférieur à la moyenne mondiale (40,2)⁴⁷. La prévalence élevée de problèmes de santé préexistants tels que le diabète, les maladies cardiovasculaires et l'obésité rend les populations de ces États particulièrement vulnérables face au virus. La plupart des petits États insulaires en développement ne disposent pas des tests nécessaires ni des installations ou des systèmes sanitaires de pointe dont ils ont besoin pour soigner les patients atteints d'une forme grave de la maladie, en particulier ceux qui ont besoin d'un ventilateur. Toutefois, l'impact sanitaire de la pandémie dans les petits États insulaires en développement est hétérogène : certains ont subi des répercussions relativement graves, d'autres ont connu des flambées circonscrites de moindre ampleur, et d'autres encore ont été totalement épargnés. Il convient de saluer l'action rapide menée par de nombreux gouvernements pour limiter les mouvements transfrontières et imposer des mesures de distanciation physique strictes, ce qui a permis à certains États d'enrayer la propagation du virus. Le tableau ci-après illustre le nombre total d'infections et de décès imputables à la COVID-19 dans les petits États insulaires en développement au 17 juillet 2020 :

⁴⁷ Voir www.ghsindex.org/data-stories/small-island-nations-need-special-support-and-resources/.

<i>Pays</i>	<i>Nombre d'infections</i>	<i>Nombre de décès</i>
Atlantique, océan Indien et mer de Chine méridionale		
Bahreïn	34 078	111
Cabo Verde	1 780	19
Comores	321	7
Guinée-Bissau	1 902	26
Maldives	2 801	14
Maurice	343	10
Sao Tomé-et-Principe	416	12
Seychelles	100	0
Singapour	46 630	27
Caraïbes		
Antigua-et-Barbuda	74	3
Bahamas	113	11
Barbade	103	7
Belize	37	2
Cuba	2 432	87
Dominique	18	0
Grenade	23	0
Guyana	300	17
Haïti	6 727	141
Jamaïque	759	10
République dominicaine	46 305	910
Saint-Kitts-et-Nevis	17	0
Sainte-Lucie	22	0
Saint-Vincent-et-les Grenadines	35	0
Suriname	780	18
Trinité-et-Tobago	133	8
Pacifique		
États fédérés de Micronésie	0	0
Fidji	26	0
Îles Marshall	0	0
Îles Salomon	0	0
Kiribati	0	0
Nauru	0	0
Palaos	0	0
Papouasie-Nouvelle-Guinée	11	0
Samoa	0	0
Timor-Leste	24	0
Tonga	0	0
Tuvalu	0	0
Vanuatu	0	0

Source : Organisation mondiale de la Santé, rapport de situation n° 177, 15 juillet 2020.

Tourisme

59. Les arrivées internationales ont diminué de 97 % en avril 2020 en raison des restrictions imposées aux déplacements partout dans le monde, ce qui représente une perte de 180 millions d'arrivées par rapport à la même période en 2019 et un manque à gagner de 195 milliards de dollars en recettes touristiques internationales (gains à l'exportation)⁴⁸. En moyenne, le tourisme représente près de 30 % du PIB de la plupart des petits États insulaires en développement, ce taux dépassant 50 % dans le cas de la Grenade, des Maldives, de Saint-Kitts-et-Nevis et des Seychelles⁴⁹. Le tourisme, source d'emploi importante dans les petits États insulaires en développement, présente également des effets multiplicateurs directs et indirects, notamment par l'intermédiaire des hôtels, des stations balnéaires, des restaurants, des transports, du commerce de détail et de l'agriculture. En moyenne, les femmes créent davantage d'entreprises dans le secteur du tourisme que dans d'autres secteurs de l'économie⁵⁰. Le World Travel and Tourism Council estime que la part des voyages et du tourisme en pourcentage de l'emploi total est de 90,7 % à Antigua-et-Barbuda, de 78,1 % à Sainte-Lucie et de 59,6 % aux Maldives⁵¹. On estime également que les recettes du tourisme représentent jusqu'à 20 à 30 % de l'activité économique de Samoa et des Tonga et que le secteur est une source importante d'emplois et de devises pour des pays tels que les Fidji et les Palaos⁵². Vecteur essentiel du tourisme à destination de ces îles lointaines, les compagnies aériennes nationales et régionales subissent de plein fouet les répercussions de cette perte de revenus prolongée. Les pertes de revenus, la réduction des opérations et les restrictions imposées aux voyages partout dans le monde pourraient entraîner une baisse de l'activité touristique même lorsque la propagation du virus aura été maîtrisée.

Envoi de fonds

60. Traditionnellement, la part des envois de fonds dans l'économie des petits États insulaires en développement est beaucoup plus importante que pour tout autre groupe de pays. De 2006 à 2013, ces envois ont représenté en moyenne 7,5 % du PIB des petits États insulaires en développement, contre 5,8 % dans tous les autres pays en développement. Au cours des dix dernières années, il est souvent arrivé que les envois de fonds représentent plus de 20 % du PIB de ces États et que jusqu'à 90 % des ménages reçoivent des fonds de l'étranger⁵³. Deux petits États insulaires en développement figurent parmi les cinq pays ayant reçu le plus d'envois de fonds en pourcentage du PIB en 2019 : les Tonga (37,6 %) et Haïti (37,1 %)⁵⁴. Les répercussions économiques de la pandémie de COVID-19 seront encore exacerbées par la perte de ces ressources. La Banque mondiale estime que le montant des envois de fonds vers les pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire devrait diminuer de 19,7 %, pour se situer à 445 milliards de dollars, ce qui représente la perte d'une

⁴⁸ Voir le Baromètre OMT du tourisme mondial, mis à jour en juin 2020 et disponible à l'adresse suivante : www.unwto.org/market-intelligence.

⁴⁹ Voir <https://unctad.org/en/pages/newsdetails.aspx?OriginalVersionID=2341>.

⁵⁰ Voir <https://unctad.org/en/pages/newsdetails.aspx?OriginalVersionID=2370>.

⁵¹ Voir World Travel and Tourism Council, « Global economic impact and trends 2020 », mai 2020.

⁵² Voir www.imf.org/en/News/Articles/2020/05/27/na-05272020-pacific-islands-threatened-by-covid-19.

⁵³ Voir PNUD et Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, « Financing for development and small island developing States: a snapshot and ways forward », document de travail, juin 2015.

⁵⁴ Voir <https://migrationdataportal.org/fr/themes/remesas>.

source de financement essentielle pour de nombreux ménages vulnérables⁵⁵. Les travailleurs migrants, qui font face à des pertes d'emploi massives et à des restrictions en matière de déplacements, figurent parmi les populations les plus touchées⁵⁶. Une réduction des envois de fonds pourrait également accroître la pauvreté et limiter l'accès des ménages à des services de santé essentiels.

Sécurité alimentaire, produits de base et échanges commerciaux

61. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 50 % des petits États insulaires en développement importent plus de 80 % des denrées alimentaires qu'ils consomment⁵⁷. Cette dépendance les rend vulnérables aux perturbations du commerce international et des chaînes d'approvisionnement mondiales. L'Organisation mondiale du commerce anticipe une baisse des échanges mondiaux de 13 à 32 % en 2020 en raison de la perturbation des activités économiques liée à la COVID-19⁵⁸. La pandémie entraîne également une baisse généralisée des prix des produits de base au niveau mondial. Au total, 57 % des petits États insulaires en développement sont tributaires de ces produits, qui représentent, en valeur, plus de 60 % de leurs exportations totales de marchandises⁵⁹. Cette dépendance varie toutefois selon les États : certains dépendent de l'agriculture (Belize et Maldives), des minéraux, des minerais et des métaux (Guyana et Jamaïque) ou des combustibles (Sainte-Lucie et Timor-Leste)⁶⁰. La baisse des recettes d'exportation et la détérioration des taux de change limitent la capacité des petits États insulaires en développement d'assurer le service de leur dette et aggravent leur surendettement⁶¹.

Dette

62. De nombreux petits États insulaires en développement font face à un problème persistant de surendettement souverain, et la pandémie de COVID-19 n'a fait qu'exacerber la situation. En l'absence de mesures politiques énergiques, la pandémie pourrait céder la place à une crise de la dette prolongée dans de nombreux pays en développement, notamment les petits États insulaires, et entraîner un recul du développement durable. Des suspensions partielles du service de la dette ont été proposées à 76 pays en développement à faible revenu remplissant les conditions d'adhésion à l'Association internationale de développement de la Banque mondiale, qui réunit tous les pays les moins avancés et 13 petits États insulaires en développement. Le Fonds monétaire international a également offert un nouvel allègement du service de la dette à 25 des pays les plus pauvres⁶². Dans certains cas, les mesures prises à ce jour ne suffiront pas à éviter les défauts de paiement. Dans sa note d'orientation intitulée « Dette et COVID-19 : une action mondiale et solidaire »⁶³, le Secrétaire général a recommandé que cette question soit abordée selon

⁵⁵ Voir Banque mondiale, « COVID-19 crisis through a migration lens », Migration and development Brief No. 32, avril 2020.

⁵⁶ Voir www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---arabstates/---ro-beirut/documents/briefingnote/wcms_744832.pdf.

⁵⁷ Voir www.fao.org/3/ca8994en/CA8994EN.pdf.

⁵⁸ Voir www.wto.org/english/news_e/pres20_e/pr855_e.htm.

⁵⁹ Voir <https://unctad.org/en/pages/newsdetails.aspx?OriginalVersionID=2086>.

⁶⁰ Voir *State of Commodity Dependence Report 2019* (publication des Nations unies, numéro de vente : E.19.II.D.8 et rectificatif).

⁶¹ Voir DESA, note de synthèse n° 60, 2020, disponible à l'adresse suivante : www.un.org/development/desa/dpad/publication/un-des-a-policy-brief-60-commodity-exporters-face-mounting-economic-challenges-as-pandemic-spreads/.

⁶² Voir www.un.org/development/desa/dpad/publication/un-des-a-policy-brief-72-covid-19-and-sovereign-debt/.

⁶³ Voir https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/dette_covid-19_une_action_mondiale_et_solidaire.pdf.

une approche en trois phases pouvant se résumer comme suit : a) gel généralisé du service de la dette (bilatérale, multilatérale et bancaire) pour tous les pays en développement qui le demandent ; b) allègement supplémentaire pour les pays en développement très endettés afin d'éviter les défauts de paiement ; c) amélioration de l'architecture financière internationale grâce à des mécanismes de résolution de la crise de la dette plus équitables et plus efficaces et à des prêts et à des emprunts responsables.

V. Conclusion

63. Compte tenu de l'actuelle pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et de ses répercussions socioéconomiques, en particulier sur les plus vulnérables, le renforcement de la coopération et du soutien fournis de longue date par la communauté internationale pour aider les petits États insulaires en développement à remédier à leurs vulnérabilités et l'appui fourni à leurs efforts collectifs en matière de développement durable se révèlent aujourd'hui plus cruciaux et nécessaires qu'à tout autre moment de notre histoire multilatérale et interdépendante.
